

DIRECTIVES GÉNÉRALES DE PUBLICATION

Classement des textes publiés dans la *Revue de l'Université de Moncton* :

I. Textes arbitrés selon les normes appliquées par la *Revue de l'Université de Moncton* :

- A. *Article* : est considéré comme « article » un texte qui apporte indéniablement une contribution originale à la connaissance et qui, tout en rendant compte d'une recherche, intègre de solides éléments théoriques. La recherche peut être théorique ou empirique.
- B. *Synthèse de recherches* : est considéré comme « synthèse de recherches » un texte qui fait la synthèse de travaux de recherches publiés, traitant d'une problématique spécifique, de sorte à dresser l'état des connaissances sur le sujet et à identifier les besoins en termes de recherches futures.
- C. *Note de recherche* : est considéré comme « note de recherche » un texte de moindre envergure que l'article et qui expose la problématique, les hypothèses et/ou les résultats préliminaires d'une recherche en cours ou future.
- D. *Note de réflexion* : est considéré comme « note de réflexion » un texte qui, sans prétendre rendre compte d'une recherche en particulier, propose néanmoins une réflexion rigoureuse à partir d'une ou de plusieurs questions précises.

Des actes de colloque ou de congrès d'associations peuvent être publiés dans la *Revue*. Celle-ci et l'organisme organisateur du colloque ou du congrès s'entendent sur les modalités d'arbitrage.

II. Comptes rendus et comptes rendus critiques :

- A. *Compte rendu* : est considéré comme « compte rendu » un texte qui présente les éléments factuels d'une œuvre en expliquant son contexte, son style, ses règles, les notions de base nécessaires à sa compréhension, de manière à faire ressortir ce qui est nouveau, significatif et/ou qui présente un intérêt pour le public.
- B. *Compte rendu critique* : est considéré comme « compte rendu critique » un texte qui, en plus des éléments factuels, fait l'analyse d'une œuvre, compare ses développements, propose un regard et/ou un jugement, permet au critique de soutenir une opinion différente, de poser un point de vue personnel et de soulever des arguments favorables ou contradictoires à une thèse.

La qualité des comptes rendus et comptes rendus critiques fait l'objet d'une validation par un pair provenant de la discipline.

Protocole de présentation

Les auteurs soumettent leur texte en exclusivité à la *Revue de l'Université de Moncton*. Ils doivent suivre attentivement les directives suivantes relatives à la présentation de leur manuscrit. Ce dernier sera présenté sur support électronique, en format *Word* ou RTF.

Les normes présentées ci-dessous ne constituent que des normes générales qui s'appliquent à la plupart des disciplines. Dans le cas de disciplines dont les conventions diffèrent de celles présentées ci-dessous (par exemple, le droit), la *Revue* acceptera de modifier son protocole de présentation en conséquence.

1. Qualité de la langue

Les auteurs sont responsables de la qualité linguistique de leur texte. Pour faciliter l'évaluation, les auteurs qui soumettent un texte appliquant les règles de la nouvelle orthographe sont priés de l'indiquer. Les textes jugés inacceptables sur le plan linguistique seront retournés aux auteurs pour correction.

2. Saisie

Les textes doivent être présentés dans le format suivant : *Times New Roman*, 12 points, double interligne. Sur la première page du manuscrit, on trouve le titre du texte, suivi du nom de l'auteur, de son adresse électronique, puis du nom de son université ou de son organisme. En l'absence d'affiliation, l'auteur indique sa fonction. Ne pas inclure de notice biographique.

Les auteurs qui utilisent des caractères spéciaux (alphabets étrangers, API, symboles mathématiques, etc.) voudront bien le signaler aux responsables en surlignant toutes les occurrences de ces signes dans leur texte.

Ne pas insérer d'autres codes de mise en page dans le texte excepté au besoin dans les tableaux, les figures, les graphiques, la bibliographie, les références et autres endroits jugés nécessaires.

3. Longueur des textes

Les articles et synthèses de recherches ne devraient pas faire plus de quarante pages, en excluant les tableaux, les figures et la bibliographie.

4. Résumés en français et en anglais des textes arbitrés

Les auteurs doivent fournir sur page séparée, en français et en anglais, le titre du texte, une liste de cinq mots clés et un résumé ne dépassant pas 150 mots. Le résumé doit définir l'objet et préciser les objectifs du texte ainsi que, le cas échéant, la méthode utilisée et les résultats obtenus ou les conclusions générales dégagées.

5. Tableaux, illustrations, figures, graphiques et photos

Les tableaux doivent être présentés en format *Word* ou *RTF*. Ils ne doivent pas contenir de lignes verticales.

Dans le cas des illustrations, figures et graphiques, le nom des fichiers doit porter le nom de l'auteur principal et le numéro de l'élément. L'endroit où il doit être inséré dans le corps du texte doit être clairement indiqué dans le manuscrit. Les illustrations et les tableaux seront numérotés à la suite et on y fera référence en utilisant le numéro (ne pas employer d'expressions comme « le tableau suivant »).

Les photographies doivent être présentées en format *JPEG*. Les auteurs se seront acquittés au préalable des droits d'auteurs, le cas échéant.

Dans le cas exceptionnel d'un numéro imprimé, les figures, les tableaux et les graphiques ne doivent pas dépasser 15 cm de hauteur par 10 cm de largeur, incluant tout texte (numéro, titre et légende). Si possible, insérer 2 figures sur la même page.

6. Références dans le corps du texte

Pour se référer à une publication, on utilisera le nom de l'auteur suivi de la date et des numéros de page si cela est nécessaire; l'ensemble sera présenté entre parenthèses, à l'exception du nom de l'auteur si le contexte le requiert.

Exemple 1 : Les intérêts manifestés pour une profession ou une activité donnée restent identiques pendant un assez long laps de temps, augmentant d'autant plus le pouvoir de prédiction des inventaires en question (Hansen, 1984).

Exemple 2 : À partir de données provenant d'un échantillon composé de sujets appartenant à plusieurs groupes d'âges, les chercheurs Chase et Cheek (1979) ont positivement établi la relation participation-préférence pour un nombre limité d'activités.

Exemple 3 : Les projets en cours sur l'adaptation face aux risques côtiers au Nouveau-Brunswick sont les plus importants depuis l'étude des impacts de la hausse du niveau marin et du changement climatique dans le Sud-Est de la province (Daigle, 2006a, 2006b).

Si une même source est citée plus d'une fois consécutivement, on peut utiliser l'abréviation latine *ibid.* en italique et entre parenthèses.

7. Citations

Les citations, lorsqu'elles ne dépassent pas trois lignes, doivent être insérées dans le texte, entre guillemets, avec indication de leur source.

Exemple : D'après Daigle, « [p]our que les stratégies d'adaptation aux changements climatiques soient véritablement efficaces, il faut que les collectivités directement touchées les « prennent en charge » et en assurent elles-mêmes la gestion. » (2006a, p. 34).

Les citations de plus de trois lignes doivent être sorties du corps du texte et présentées en retrait, à simple interligne et suivie d'une indication de la source entre parenthèses (il n'y a pas de point devant la parenthèse, mais il y en a un après). On n'utilise pas les guillemets dans le cas d'une citation en retrait.

8. Notes de bas de page

Dans le texte, l'appel de note sera placé en exposant *avant* les signes de ponctuation.

9. Bibliographie

C'est dans les bibliographies que se glissent le plus d'erreurs et d'omissions et c'est la révision des bibliographies qui consume le plus de temps et d'énergie des responsables de la publication. Les auteurs sont donc priés de s'astreindre aux indications qui suivent.

A. Ouvrage :

Oppenheim, F. (1964). *La natation*. Paris : Éditions de la Table Ronde.

B. Article de périodique à pagination continue sur un même volume :

Picard, M. (1983). La productivité des règles phonologiques et les emprunts de l'anglais en québécois. *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*. 3.97-108.

C. Article de périodique à pagination discontinu sur un même volume :

Muckle, Y. (2001, mai). Dévorés par le boulot? *L'Actualité*. 26:7.23-24,28,30,32-34.

D. Article paru dans un ouvrage :

Gendron, J.-D. (1967). Le phonétisme du français canadien du Québec face à l'adstrat anglo-américain. In Gendron, J.-D. et Straka, G. (dir.). *Études de linguistique franco-canadienne*. Paris : Klincksieck. 15-67.

E. Référence à un document présent sur la toile :

Nom de l'organisme ou de l'auteur, Initiale du prénom. (date de la consultation par l'utilisateur). *Titre de la page d'accueil*, date de mise en ligne (si disponible). Adresse URL (sans point final)

Cas particuliers :

Collection : Si le document fait partie d'une collection, il peut être utile d'en indiquer le nom entre crochets : [coll. Cinq Saisons].

Actes de colloque : Il convient d'indiquer le nom, l'endroit et les dates du colloque à la fin de la notice.

Thèses : Les thèses sont traitées comme des livres et l'on ajoute le fait qu'il s'agit d'une thèse à la fin de la notice.

La *Revue* se réserve le droit d'apporter aux textes qu'elle publie les modifications jugées nécessaires pour en améliorer le style, la lisibilité et l'articulation. Les opinions exprimées dans la *Revue* n'engagent que leurs auteurs.

Droits d'auteurs

La reproduction d'un extrait d'un texte paru dans la *Revue* est autorisée dans la mesure où la référence complète à sa publication dans la *Revue de l'Université de Moncton* est mentionnée. Toute reproduction d'un article dans sa totalité doit recevoir l'autorisation écrite de la direction de la *Revue*.